

**ANNEXE B**  
relative au régime tarifaire et aux modalités applicables  
à certaines marchandises résultant de la transformation  
de produits agricoles visés à l'article 17

Code NC	Désignation des marchandises	Taux des droits (%)
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao :	MOB
0403 10	- Yoghourts :	
0403 10 51 à 99	- - aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	
0403 90	- autres :	

Code NC	Désignation des marchandises	Taux des droits (%)
0403 90 71 à 99	- - aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao	MOB
0710	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés :	
0710 40	- Maïs doux	MOB
0711	Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple); mais impropres à l'alimentation en l'état :	
0711 90	- autres légumes ; mélanges de légumes :	
0711 90 30	- - Légumes :	
1517	- - - Maïs doux	MOB
1517	Margarine ; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 1516 :	
1517 10	- Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide :	
1517 10 10	- - d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait excédant 10 % mais n'excédant pas 15 %	MOB
1517 90	- autres :	
1517 90 10	- - d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait, excédant 10 % mais n'excédant pas 15 %	MOB
1519	Acides gras monocarboxyliques industriels ; huiles acides de raffinage ; alcools gras industriels :	
1519 11	- Acides gras monocarboxyliques industriels :	
1519 11	- - Acide stéarique	2 %
1519 12	- - Acide oléique	5 %
1519 20	- Alcools gras industriels	6 %
1704	Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)	
1704 10	- Gommages à mâcher ( <i>chewing-gum</i> ), même enrobées de sucre	MOB
1704 90	- autres :	max 23 %
1704 90 10	- - Extraits de réglisse contenant en poids plus de 10 % de saccharose, sans addition d'autres matières	9 %
1704 90 30	- - Préparation dite "chocolat blanc"	MOB
		max 27 %
		+ AD S/Z
1704 90 51 à 99	- - autres	MGB
		max 27 %
		+ AD S/Z
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao :	
1806 10	- Poudre de cacao avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	MOB
1806 20	- autres préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou	

Code NC	Désignation des marchandises	Taux des droits (%)
	formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats d'un contenu excédant 2 kg :	
1806 20 10	-- d'une teneur en poids de beurre de cacao égale ou supérieure à 31 % ou d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait égale ou supérieure à 31 %	MOB max 27 % + AD S/Z
1806 20 30	-- d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait égale ou supérieure à 25 % et inférieure à 31 %	MOB max 27 % + AD S/Z
	-- autres :	
1806 20 50	--- d'une teneur en poids de beurre de cacao égale ou supérieure à 18 %	MOB max 27 % + AD S/Z
1806 20 70	--- Préparations dites "chocolate milk crumb"	6 % + MOB
1806 20 80	--- Glaçage au cacao	MOB max 27 % + AD S/Z
1806 20 95	--- autres	
	- autres, présentée en tablettes, barres ou bâtons :	
1806 31	-- fourrés	MOB max 27 % + AD S/Z
1806 32	-- non fourrés	MOB max 27 % + AD S/Z
1806 90	- autres :	
1806 90 11 à 39	-- Chocolat et articles en chocolat	MOB max 27 % + AD S/Z
1806 90 50	-- Sucreries et leurs succédanés fabriqués à partir de produits de substitution du sucre, contenant du cacao	MOB max 27 % + AD S/Z
1806 90 60	-- Pâtes à tartiner contenant du cacao :	
	- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 1 kg	MOB max 27 % + AD S/Z
	- autres	6 % + MOB max 27 % + AD S/Z
1806 90 70	-- Préparations pour boissons contenant du cacao :	
	- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 1 kg	MOB max 27 % + AD S/Z
	- autres	6 % + MOB max 27 % + AD S/Z
1806 90 90	-- autres :	

Code NC	Désignation des marchandises	Taux des droits (%)
	- en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 1 kg	MOB max 27 % + AD S/Z
	- autres	6 % + MOB max 27 % + AD S/Z
1901	Extraits de malt ; préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt ne contenant pas de poudre de cacao ou en contenant dans une proportion inférieure à 50 % en poids, non dénommées ni comprises ailleurs ; préparations alimentaires de produits des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de poudre de cacao ou en contenant dans une proportion inférieure à 10 % en poids, non dénommées ni comprises ailleurs :	
ex 1901 10	- Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail : - contenant du cacao - lait préparé en poudre	MOB MOB
1901 90	- autres :	
ex 1901 90 90	- - autres : - contenant du cacao - lait préparé en poudre, pour des usages diététiques ou culinaires	MOB MOB
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni ; couscous, même préparé :	
1902 20	- Pâtes alimentaires farcies (même cuites ou autrement préparées) :	
1902 20 91 et 99	- - cuites et autres	MOB
1902 30	- autres pâtes alimentaires	MOB
1902 40	- Couscous :	MOB
1902 40 90	- - autres	MOB
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (corn flakes, par exemple) ; céréales autres que le maïs, en grains, précuites ou autrement préparées	MOB
2001	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique :	
2001 90	- autres	
2001 90 30	- - Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	MOB
2001 90 40	- - Ignames, patates douces et parties comestibles similaires de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé égale ou supérieure à 5 %	MOB
2004	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés :	
2004 10	- Pommes de terre :	
	- - autres :	
2004 10 91	- - - sous forme de farines, semoules ou flocons	MOB
2004 90	- autres légumes et mélanges de légumes :	

Code NC	Désignation des marchandises	Taux des droits (%)
2004 90 10	-- Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	MOB
2005	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés :	
2005 20	- Pommes de terre :	
2005 20 10	-- sous forme de farines, semoules ou flocons	MOB
2005 80	- Maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	MOB
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs :	
	- autres, y compris les mélanges, à l'exception de ceux du n° 2008 19 :	
2008 91	-- Coeurs de palmier	9 %
2008 99	-- autres :	
	--- sans addition d'alcool :	
	---- sans addition de sucre :	
2008 99 85	----- Maïs, à l'exclusion du maïs doux ( <i>Zea mays var. saccharata</i> )	MOB
2008 99 91	----- Ignames, patates douces et parties comestibles similaires de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé égale ou supérieure à 5 %	MOB
2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté ; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés :	
2101 10	- Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café :	
	-- Préparations :	
2101 10 99	--- autres	MOB
2101 20	- Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de thé ou de maté :	
2101 20 90	-- autres	MOB
2102	Levures (vivantes ou mortes) ; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 3002) ; poudres à lever préparées :	
2102 10	- Levures vivantes :	
2102 10 10	-- Levures mères sélectionnées (levures de culture)	8 %
2102 10 31 et 39	-- séchées	MOB
	-- autres	
2102 10 90	-- autres	10 %
2105	Glaces de consommation, même contenant du cacao	max 27 % + AD S/Z
2106	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs :	
2106 10	- Concentrats de protéines et substances protéiques texturées :	
2106 10 90	--- autres	MOB

Code NC	Désignation des marchandises	Taux des droits (%)
2106 90	- autres :	
2106 90 10	-- Préparations dites "fondues"	MOB max 25 ECU/ 100 kg/net
ex 2106 90 91	-- autres : --- ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de protéines du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de féculé ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 2,5 % de protéines du lait, moins de 5 % de saccharose ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de féculé : - Hydrolysates de protéines ; autolysates de levures	6 %
2106 90 99	--- autres : - d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait égale ou supérieure à 26 % : - en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 1 kg - autres  • autres	MOB 6 % + MOB  MOB